

Stingray réalise un financement par voie de prise ferme de 40 millions de dollars

**DISTRIBUTION AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS
INTERDITES**

Montréal, le 24 octobre 2017 — Groupe Stingray Digital Inc. (TSX : RAY.A; RAY.B) (« Stingray ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a réalisé, par voie de prise ferme, le placement d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de Stingray (collectivement, les « actions ») au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 001 600 \$ (le « placement »).

Le placement a été réalisé par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes codirigé par Financière Banque Nationale Inc. et GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et composé de BMO Nesbitt Burns Inc., de Valeurs Mobilières TD Inc., de Marchés mondiaux CIBC inc. et de Valeurs mobilières Desjardins inc. (collectivement, les « preneurs fermes »).

Stingray a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation visant l'acquisition d'un nombre d'actions additionnelles équivalant à 15 % des actions acquises aux termes du placement, option qui peut être exercée en totalité ou en partie à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture du placement, inclusivement.

Stingray entend affecter le produit net du placement au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise, notamment pour se donner une plus grande marge de manœuvre en vue d'acquisitions futures.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué de presse. Ce dernier ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres de Groupe Stingray Digital Inc. dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente est interdite. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ils ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou agissant au nom de celles-ci, sauf en vertu des exigences d'inscription prévues dans la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou en vertu d'une dispense de ces exigences d'inscription.

À propos de Stingray

Stingray (TSX : RAY.A; RAY.B) est un chef de file mondial des services musicaux multiplateformes et des expériences numériques s'adressant aux câblodistributeurs, aux établissements commerciaux, aux fournisseurs de services par contournement, aux opérateurs de télécommunications mobiles et plus encore. Stingray propose notamment des chaînes télé offertes en format linéaire et sur demande, des chaînes télé en format 4K ultra-HD, des produits de karaoké, des services d'affichage numérique, des solutions musicales pour environnements commerciaux, des applications mobiles et plus encore. S'adressant aux particuliers comme aux entreprises, Stingray offre ses services à environ 400 millions d'abonnés dans 156 pays et ses

applications mobiles ont été téléchargées à plus de 90 millions de reprises. Le siège social de Stingray est situé à Montréal, au Canada. Pour en savoir davantage, visitez le www.stingray.com.

Information prospective

Le présent communiqué peut contenir de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable, notamment des énoncés sur les objectifs, les convictions, les projets, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la société. On reconnaît généralement les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pourrait », « devrait », « s'attendre à », « compter », « croire », « escompter », « prévoir », « projeter », « estimer », « planifier » et « continuer », entre autres, ou de la forme négative de ces termes ou d'une terminologie semblable, y compris des références à certaines hypothèses. Veuillez noter, toutefois, que ce ne sont pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. Les énoncés prospectifs reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à une variété de risques et d'incertitudes qui, pour la plupart, sont indépendants de la volonté de la société. En raison de ces risques et incertitudes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, les facteurs de risque présentés dans la notice annuelle de Stingray datée du 8 juin 2017, publiée sur SEDAR, au www.sedar.com. Par conséquent, la mise en garde qui précède vise toute l'information prospective contenue dans le présent communiqué, et rien ne garantit que les résultats ou les développements escomptés par Stingray se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils produiront les conséquences ou les effets attendus sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Stingray. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, les énoncés prospectifs ne sont formulés qu'en date du présent communiqué, et la société ne s'engage d'aucune façon à les mettre à jour ou à les modifier pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ni pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

-30-

Pour plus de renseignements, s'adresser à :

Mathieu Péloquin
Vice-président principal, marketing et communications
Groupe Stingray Digital Inc.
1 514 664-1244, poste 2362
mpeloquin@stingray.com